

Charte paysagère du Parc naturel de Gaume

PARTIE II - Recommandations



Sommaire

I.	Recommandations liées au maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	9
A.	Gestion et maintien des éléments qui caractérisent les paysages gaumais	9
B.	Gestion de la forêt et de son « maintien » comme horizon structurant des paysages gaumais	10
C.	Maintien des paysages agricoles ouverts dans un contexte évoluant vers l'élevage dominant	11
1.	Maintien d'un espace agricole ouvert en évitant tant une intensification qu'une déprise agricoles	12
2.	Préservation des terres labourables comme éléments essentiels des paysages agricoles ouverts gaumais	13
3.	Maintien d'un espace agricole ouvert tout en développant le maillage écologique par la plantation de « haies » entre les parcelles agricoles.....	14
4.	Augmentation de la surface agricole utile (SAU) par la réaffectation à l'agriculture après exploitation des parcelles enrésinées en zone agricole ...	15
D.	Respect des spécificités des villages gaumais	16
1.	Maintien de l'identité paysagère des villages gaumais.....	16
2.	Maintien des caractéristiques du bâti traditionnel.....	17
3.	Préservation des usoirs ouverts	18
4.	Recherche d'une architecture contemporaine intégrée ou réactualisant les éléments identitaires gaumais.....	19
E.	Préservation des éléments du paysage et renforcement de la biodiversité	20
1.	Renforcement de la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais	20
2.	Renforcement des mesures favorables à la biodiversité des paysages agricoles gaumais tout en maintenant leur caractère ouvert.....	21
3.	Maintien de la plaine alluviale (zone inondable), caractéristique paysagère majeure, comme zone d'épandage du cours d'eau, libre de toute construction	22
4.	Préservation et maintien des cours d'eau et des ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale .	23
5.	Développement des vergers hautes-tiges et renforcement de la biodiversité	24
6.	Renforcement de la qualité écologique des paysages gaumais par un encouragement à une agriculture plus durable sur les terres publiques.....	25
7.	Gestion des sites de carrières et sablières désaffectés pour un développement de la biodiversité.....	26

F.	Maintien des témoins naturels (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. : anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief.....	27
II.	Recommandations liées à la connaissance et à la valorisation des paysages gaumais	28
A.	Transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes	28
1.	Valorisation du rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources	28
2.	Diffusion de la connaissance de l'histoire et de la spécificité des paysages agraires	29
3.	Connaissance et transmission de l'identité des villages gaumais	30
4.	Connaissance des éléments architecturaux patrimoniaux des paysages	31
5.	Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages.....	32
B.	Renforcement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte des paysages et du patrimoine	33
1.	Connaissance et mise en scène des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les résidents que pour les visiteurs	33
2.	Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages.....	34
3.	Découverte des paysages gaumais par la mise en place d'itinéraires thématiques en campagne et en forêt	35
III.	Recommandations liées à la gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire.....	36
A.	Actualisation des Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR)	36
B.	Maîtrise de l'étalement de l'habitat.....	37
1.	Gestion des discontinuités entre les villages	37
2.	Gestion paysagère de la faible densité dans les hameaux.....	38
C.	Coordination du développement des ZACC à l'échelle du PNG	39
D.	Intégration des bâtiments d'activités dans le paysage	40
1.	Intégration des bâtiments d'activités dans les ZAE et des bâtiments d'artisanat dans les villages.....	40
2.	Intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois	41
E.	Intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage.....	42

F.	Aménagements paysagers des bords de routes	43
G.	Gestion des panneaux publicitaires	44
H.	Implantation d’antennes relais de communication et pylônes intégrés dans le paysage	45
IV.	Recommandations liées aux enjeux énergétiques et gestion du paysage.....	46
A.	Respect de l’architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique	46
B.	Développement des énergies renouvelables intégrées dans le paysage.....	47
1.	Analyse de la compatibilité du grand éolien avec les spécificités paysagères du PNG.....	48
2.	Intégration des panneaux photovoltaïques	49
3.	Intégration des autres types d’énergies renouvelables dans le paysage.....	50
V.	Synthèse des recommandations	51
A.	Recommandations liées au maintien de l’identité des paysages gaumais et du cadre de vie (EP1).....	51
B.	Recommandations liées à la transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes (EP2)	53
C.	Recommandations liées à la gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire (EP3)	54
D.	Recommandations liées aux enjeux énergétiques et gestion des paysages (EP4)	55
VI.	Acronymes et définitions	56
VII.	Annexes 58	
A.	Dénomination des territoires et faciès paysagers.....	58
B.	Axes et objectifs stratégiques du Plan de gestion du PNG.....	59
VIII.	Bibliographie.....	63

L'analyse contextuelle de la charte paysagère, à travers les analyses descriptive, évolutive et évaluative du territoire, a mis en évidence les richesses paysagères du PNG, ses atouts mais aussi ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces et a permis de dégager 4 grands enjeux paysagers principaux, déclinés en sous-enjeux :

➤ **ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie (EP I)**

- **Gestion et maintien des éléments qui caractérisent les paysages gaumais (EP I-A)**
- **Gestion de la forêt et de son « maintien » comme horizon structurant des paysages gaumais (EP I-B)**
- **Maintien des paysages agricoles ouverts dans un contexte d'élevage dominant (EP I-C)**
 - Maintien d'un espace agricole ouvert en évitant tant une intensification qu'une déprise agricoles (EP I-C1)
 - Préservation des terres labourables comme éléments essentiels des paysages agricoles ouverts gaumais (EP I-C2)
 - Maintien d'un espace agricole ouvert tout en développant son maillage écologique par la plantation de haies (EP I-C3)
 - Augmentation de la surface agricole utile (SAU) par la réaffectation à l'agriculture des parcelles enrésinées en zone agricole (EP I-C4)
- **« Respect » des spécificités des villages gaumais (EP I-D)**
 - Maintien de l'identité paysagère des villages gaumais (EP I-D1)
 - Maintien des caractéristiques du bâti traditionnel (EP I-D2)
 - Préservation des usoirs ouverts (EP I-D3)
 - Recherche d'une architecture contemporaine intégrée ou réactualisant les éléments identitaires gaumais (EP I-D4)
- **Préservation et développement de la biodiversité spécifique des paysages gaumais (EP I-E)**
 - Renforcement de la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais (EP I-E1)
 - Renforcement des mesures favorables à la biodiversité des paysages agricoles gaumais tout en maintenant leur caractère ouvert (EP I-E2)
 - Maintien de la plaine alluviale (zone inondable), caractéristique paysagère majeure, comme zone d'épandage du cours d'eau, libre de toute construction (EP I-E3)
 - Préservation et maintien des cours d'eau et des ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale (EP I-E4)
 - Développement des vergers hautes-tiges et renforcement de la biodiversité (EP I-E5)
 - Renforcement de la qualité écologique des paysages gaumais par un encouragement à une agriculture plus durable sur les terres publiques (EP I-E6)
 - Gestion des sites de carrières et sablières désaffectés pour un développement de la biodiversité (EP I-E7)
- **Maintien des témoins naturels (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. : anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief (EP I-F)**

➤ **ENJEU PRINCIPAL 2 : Connaissance et valorisation des paysages gaumais (EP II)**

- **Transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes (EP II-A)**
 - Valorisation du rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources (EP II-A1)
 - Diffusion de la connaissance de l'histoire et de la spécificité des paysages agraires (EP II-A2)
 - Connaissance et transmission de l'identité des villages gaumais (EP II-A3)
 - Connaissance des éléments architecturaux patrimoniaux des paysages (EP II-A4)
 - Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages (EP II-A5)
- **Renforcement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte des paysages et du patrimoine (EP II-B)**
 - Connaissance et mise en exergue des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les résidents que pour les visiteurs (EP II- B1)
 - Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages (EP II-B2)
 - Découverte des paysages gaumais par la mise en place d'itinéraires en campagne et en forêt (EP II-B3)

➤ **ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire (EP III)**

- **Actualisation des Périmètres d'Intérêt Paysager et Points et Lignes de Vue Remarquables (EP III-A)**
- **Maîtrise de l'étalement de l'habitat (EP III-B)**
 - Gestion des discontinuités entre les villages (EP III-B1)
 - Gestion paysagère de la faible densité dans les hameaux (EP III-B2)
- **Coordination du développement des ZACC à l'échelle du PNG (EP III-C)**
- **Intégration des bâtiments d'activités dans le paysage (EP III-D)**
 - Intégration des bâtiments d'activités dans les ZAE et des bâtiments d'artisanat dans les villages (EP III-D1)
 - Intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois (EP III-D2)
- **Intégration des bâtiments agricoles dans le paysage (EP III-E)**
- **Aménagements paysagers des bords de routes (EP III-F)**
- **Gestion des panneaux publicitaires (EP III-G)**
- **Implantation d'antennes relais de communication et pylônes intégrés dans le paysage (EP III-H)**

➤ **ENJEU PRINCIPAL 4 : Enjeux énergétiques et gestion du paysage (EP IV)**

- **Respect de l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique (EP IV-A)**
- **Développement des énergies renouvelables intégrées dans le paysage (EP IV-B)**
 - Analyse de la compatibilité du grand éolien avec les spécificités paysagères du PNG (EP IV-B1)
 - Intégration des panneaux photovoltaïques (EP IV-B2)
 - Intégration des autres types d'énergies renouvelables dans le paysage (EP IV-B3)

Ces 4 grands enjeux sont la base de la définition des recommandations qui visent à protéger, gérer et aménager le paysage. **Les recommandations servent à définir le Programme d'actions réalisé conjointement avec les acteurs du territoire.**

Les recommandations paysagères liées au territoire du PNG sont soit générales, soit spécifiques ou thématiques. Elles sont **définies** sur base **d'un contexte paysager ou d'une évolution récente et tendancielle probable** (établis à partir des tableaux AFOM de l'analyse évaluative) comme le montre le schéma ci-dessous.

Ces recommandations et idées d'actions sont issues d'une réflexion globale sur l'ensemble du territoire du PNG. Elles appellent des déclinaisons plus spécifiques, soit thématiques, soit territoriales, précisées lors des consultations publiques.



Celles-ci sont mises en lien avec les objectifs stratégiques du Plan de gestion du PNG et les territoires et faciès paysagers concernés.

Les fiches de recommandations qui suivent sont donc codifiées afin de suivre la correspondance entre recommandations et enjeux.

I. Recommandations liées au maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	A. Gestion et maintien des éléments qui caractérisent les paysages gaumais	EP I-A
	<p>Contexte : La Gaume est caractérisée par des paysages de cuestas, uniques en Wallonie et marqueurs de l'identité gaumaise. Le rythme des cuestas gaumaises est souligné par les éléments suivants : rivières et prairies dans les dépressions humides, forêts sur les fronts et les revers pentus, terres de labour sur les faibles pentes et villages traditionnels.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préserver les caractéristiques identitaires globales des paysages gaumais par la gestion des éléments qui les caractérisent (recommandation déclinée dans les points suivants).- Renforcer la gestion des éléments marqueurs du paysage gaumais. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"><p>Idée(s) d'action(s) :</p><ul style="list-style-type: none">- Dresser une cartographie de synthèse présentant les éléments majeurs identitaires des paysages gaumais à préserver.</div>	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire <i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p>		

B. Gestion de la forêt et de son « maintien » comme horizon structurant des paysages gaumais

EP I-B

Contexte : Les forêts, éléments majeurs des paysages gaumais, sont feuillues, multifonctionnelles et constituent depuis toujours une ressource significative pour la Gaume (production de bois, ressource financière des communes, récréatives).

Les bandes forestières de sommets de cuestas qui composent les horizons lointains de tous les paysages de Gaume en constituent une signature identitaire à protéger.

Recommandation(s) :

- Maintenir en place les forêts anciennes de sommets de fronts de cuestas.
- Favoriser une bonne « co-gestion » entre les différents usagers de la forêt et la bonne utilisation par l'utilisateur.
- Maîtriser les déchets en forêt.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13031 – 13032 - 13070

Idée(s) d'action(s) :

- Dresser à l'échelle du PNG, une carte reprenant les bandes boisées sommitales de fronts de cuestas à maintenir.
- Proposer d'insérer un critère paysager dans le cadre des labellisations forestières.
- Étudier l'évolution de la forêt face aux changements climatiques et tester la résilience de certaines essences afin de maintenir les essences indigènes les mieux adaptées aux changements climatiques.
- Création d'un « massif forestier » de la Gaume ?
- Organiser des tables rondes de concertation pour les décisions majeures concernant la forêt ?



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

ENEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	C. Maintien des paysages agricoles ouverts dans un contexte évoluant vers l'élevage dominant	EP I-C
	<p>Contexte : Les terres agricoles, composées maintenant essentiellement de prairies (80% SAU) permettant l'élevage au pré en saison, structurent les paysages ouverts autour des villages. On observe une lente extensification et un mode de production où l'agriculture biologique représente presque la moitié de la SAU. Base du maintien des paysages ouverts en Gaume, ce modèle agricole a permis une moindre érosion de la biodiversité et constitue un potentiel de développement de la qualité écologique des paysages gaumais.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les politiques de renforcement de la biodiversité avec l'objectif de maintien des paysages ouverts. - Favoriser l'agriculture extensive et biologique. - Favoriser les MAE qui servent le projet paysager gaumais (privilégier les bandes messicoles, encadrer la création de nouvelles « haies » et de linéaires de végétaux, etc.). - Dresser une étude paysagère préalablement à tout Plan d'Aménagement Foncier (ex. : Plan d'Aménagement foncier de Rouvroy-sud). <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer d'anciennes parcelles agricoles (ex. à travers le projet de restauration d'anciens terrains agricoles Agrinew porté par le PNG, le projet LIFE intégré, etc.). - Accompagner les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques agricoles plus extensives adaptées à leur propre situation. </div> <p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i> <i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p>	

1. Maintien d'un espace agricole ouvert en évitant tant une intensification qu'une déprise agricoles

EP I-C1

Contexte : L'âge moyen élevé des agriculteurs et le faible taux de reprise prévisible des exploitations créent une incertitude sur l'évolution prochaine du modèle agricole actuel, majoritairement bovin viandeux, et des paysages agraires associés.

Faute de reprenneur familial, la fin d'une exploitation agricole induit le plus souvent une répartition des terres entre des agriculteurs voisins, augmentant ainsi la taille des exploitations et la maille du parcellaire agricole et paysager.

Recommandation(s) :

- Promouvoir, à l'échelle des villages, une agriculture familiale et diversifiée en favorisant l'autonomie fourragère minimisant les intrants alimentaires et autres - soit faire évoluer le modèle actuel vers un peu plus de polyculture-élevage.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Accompagner les agriculteurs selon une stratégie de développement d'une agriculture durable soutenue par les outils du PWDR (dont MAE, Natura 2000, etc.) et spécifiques développés à l'échelle du PNG.



© PNG

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 3 Développement rural et socio-économique*
Objectif stratégique 5 : Agriculture : faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations

2. Préservation des terres labourables comme éléments essentiels des paysages agraires ouverts gaumais

EP I-C2

Contexte : Les terres labourables constituent un potentiel économique pour l'agriculture tout autant qu'une ressource de reconversion pour faire face aux évolutions des marchés. Elles apportent une part de culture fourragère rendant l'agriculteur moins dépendant de l'approvisionnement international en ce qui concerne les compléments alimentaires de l'élevage.

- La mécanisation agricole a provoqué une sélection drastique des terres de labour, privilégiant les zones à faible pente et non humides.
- D'autre part, des terres labourables se situent en zone d'habitat qu'il convient peut-être de préserver.
- Enfin, certaines cultures hautes sur de grandes surfaces continues créent une barrière visuelle.

Recommandation(s) :

- Identifier dans tout outil stratégique d'aménagement du territoire, les terres labourables qu'il convient de préserver.
- Éviter la fermeture des paysages par la plantation en trop grandes surfaces continues, de cultures hautes. (ex. : maïs, miscanthus, etc.).

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070

Idée(s) d'action(s) :

- Cartographier à l'échelle du PNG, l'ensemble les terres labourables à protéger pour conserver ce patrimoine paysager et productif.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

3. Maintien d'un espace agricole ouvert tout en développant le maillage écologique par la plantation de « haies » entre les parcelles agricoles

EP I-C3

Contexte : Si les haies n'existaient pas dans et autour des terres agricoles en champs ouverts dans les paysages traditionnels, des horlés (végétation spontanée) soulignaient les talus, les bords de chemins et les cours d'eau. Avec de nombreux arbres isolés, ces linéaires arbustifs constituent des supports écologiques. Dans le contexte d'un enjeu de biodiversité, la plantation de nouvelles « haies » peut venir en appui au réseau écologique existant.

Le paysage gaumais traditionnel étant en openfield, il importe de doser et de tracer un maillage qui respecte cette structure paysagère identitaire originelle (archéopaysage) et qui ne va pas vers un bocage (paysages fermés du Pays de Herve ou de l'ouest de la France). Les lignes de force principales du paysage étant constituées par des structures horizontales (fronts forestiers sur les cuestas), les « haies » nouvelles doivent s'y articuler et les renforcer.

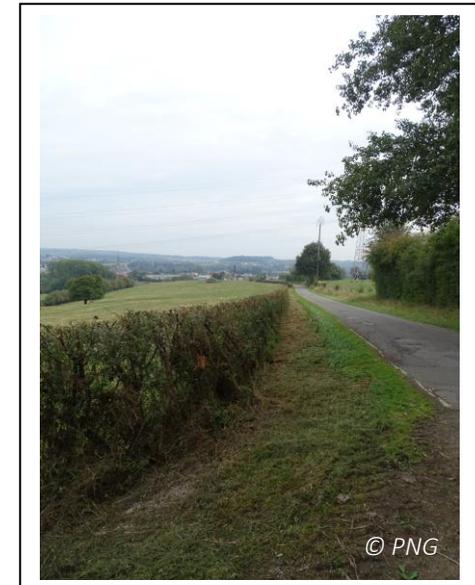
Recommandation(s) :

- Promouvoir la plantation de « haies » tout en maintenant un maillage paysager cohérent respectueux de l'identité :
 - souligner les courbes de niveau dans les pentes ;
 - accompagner les chemins ;
 - border les cours d'eau ;
 - ne pas créer d'enclos spécifiques du bocage.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Établir une fiche d'explications et de recommandations de la bonne implantation des haies dans un paysage ouvert.
- Favoriser une taille de haie respectueuse des plants (éviter l'utilisation de l'épareuse).
- Élargir le Pack biodiversité porté par le PNG, avec des conseils paysagers.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel*
Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité

<i>ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie</i>	4. Augmentation de la surface agricole utile (SAU) par la réaffectation à l'agriculture après exploitation des parcelles enrésinées en zone agricole	EP I-C4
	<p>Contexte : Les anciens champs en lanière plantés d'épicéas constituent souvent des barrières visuelles déqualifiant le paysage. Nombre de résineux subissent récemment l'attaque du scolyte. Des enrésinements sont encore présents notamment dans les anciennes terres agricoles délaissées.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réouverture de certains paysages par un retour à l'agriculture des parcelles agricoles enrésinées constituant des écrans paysagers. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070</p>	
	<p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser un inventaire des anciennes parcelles agricoles boisées et réaffecter au profit de l'agriculture les terres à meilleur potentiel. - Restaurer d'anciennes parcelles agricoles à travers des projets (ex. : projet Agri'new porté par le PNG, projet Life intégré, etc.). 	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 3 Développement rural et socio-économique</i> <i>Objectif stratégique 5 : Agriculture : faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations</i></p>		

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	D. Respect des spécificités des villages gaumais 1. Maintien de l'identité paysagère des villages gaumais	EP I-D1
	<p>Contexte : Les villages gaumais, dans leur paysage d'openfield, ont une identité forte de villages strictement groupés en rues de maisons jointives. Ils sont distants d'environ 3 km, séparés par une campagne mixte agricole et forestière. Ces villages gaumais se sont développés dans des sites topographiques paysagers très variés mais ils ont chacun leur identité propre qu'il faut préserver d'un étalement trop important et d'une soudure entre villages.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenir, autant que possible, le développement des villages à l'intérieur de leur unité paysagère d'origine. - Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal. - Capter le potentiel des Zones d'Enjeu Communal pour préparer une recomposition paysagère des villages accompagnant l'évolution de la société et de ses modèles. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p>	
	<p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une cartographie définissant les périmètres paysagers des villages gaumais pour éclairer les choix d'extensions encore possibles et établir un carnet de recommandations. - Hiérarchiser au sein du périmètre paysager villageois les enjeux paysagers liés à l'urbanisation. 	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i> <i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i> <i>Objectif stratégique 2 : Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien</i></p>		

2. Maintien des caractéristiques du bâti traditionnel

EP I-D2

Contexte : La majorité des développements des villages qui a suivi la dernière guerre (jusqu'aux années 1990) s'est faite sous forme de lotissements de maisons 4 façades non jointives (mode sous le Fonctionnaire délégué D'Haese) avec 25 m à front de rue sur 40 à 50 m de profondeur. Après une dominance de ces lotissements pendant toute la 2nde moitié du XX^e siècle, ces dernières années, les nouvelles constructions 4 façades tendent à se faire « plus rares » au profit de constructions mitoyennes sur des parcelles de plus petite taille.

La caractéristique principale du village gaumais est la jointivité de ses maisons s'alignant en rues souvent larges avec devant de porte (usoir) ouvert. Cette caractéristique doit être actualisée dans l'implantation des nouvelles maisons comme ancrage dans l'identité traditionnelle d'autant plus qu'elle permet une économie d'énergie et des terres agricoles. Pour actualiser l'urbanisme traditionnel des villages, il est important à la fois de privilégier au cœur ancien des villages et dans les lotissements nouveaux, des devants de porte ouverts, des gabarits traditionnels de deux niveaux hors sol et une part significative de mitoyenneté. Dans les lotissements anciens de maisons 4 façades, il faudra rechercher toute forme de densification.

Recommandation(s) :

- Privilégier la mitoyenneté dans la construction en dent creuse surtout, dans tous les cœurs de villages comme dans leurs extensions.
- Maintenir l'enduit sur le bâti traditionnel : suivre les recommandations établies dans « Le nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge » édité par la MURLA.
- Respecter les principes énoncés dans le guide sur les recommandations des fermes-blocs édité par la FRW / Murla (pas de modification de volume, respect de la lisibilité des ouvertures, minimiser les ouvertures en toiture, assumer sans dérangement le problème des parkings, nombre d'appartements en rapport avec le contexte et l'environnement voisin (équipements, etc.). La reconversion des bâtiments pourra intégrer de nouvelles activités productives de commerces et services.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Favoriser la diffusion et l'utilisation du « nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge » édité par la MURLA.
- Relancer la prime à l'embellissement des façades ?



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

Objectif stratégique 2 : Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	3. Préservation des usoirs ouverts	EP I-D3
	<p>Contexte : Les usoirs traditionnels ont changé d'usage. Dans les villages, ils sont souvent réutilisés comme espace pour garer la voiture, parfois aménagés en jardin d'agrément voire entourés avec délimitation. Les nouvelles utilisations des usoirs devraient les conserver ouverts, non exclusivement minéralisés, accueillant à quelques arbres traditionnels d'usoirs, marquant des carrefours ou des lieux de vie.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les usoirs en se conformant aux recommandations sur « Les usoirs en Lorraine belge – Sensibilisation et conseils » édité par la Murla. - Définir un nombre de places de parking adéquat au contexte urbanistique. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour un bon usage de l'usoir ; - Séances d'information, etc. </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i></p> <p><i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Objectif stratégique 2 : Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien</i></p>	

<i>ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie</i>	4. Recherche d'une architecture contemporaine intégrée ou réactualisant les éléments identitaires gaumais	EP I-D4
	<p>Contexte : Si les maisons de l'après-guerre ont été majoritairement pavillonnaires (sans étage), les 2 dernières décennies voient revenir des volumétries correspondant mieux au gabarit traditionnel suivant la ligne guide du RGSB. (2 niveaux hors-sol) Les maisons traditionnelles gaumaises ont un gabarit assez homogène de 2 niveaux hors-sol sous toiture à 2 versants. Le respect de ce gabarit est un critère d'intégration des nouvelles constructions à l'ensemble villageois et doit s'évaluer selon le contexte environnant.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au mieux les nouvelles constructions afin de valoriser et préserver l'identité architecturale des villages gaumais : implantation du bâtiment dans le village, gabarit adapté, toiture à 2 versants, teinte, etc. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <p>- /</p> </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i> <i>Objectif stratégique 2 : Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien</i></p>	

E. Préservation des éléments du paysage et renforcement de la biodiversité

EP I-E1

1. Renforcement de la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais

Contexte : La structure écologique principale du territoire du PNG coïncide avec la structure hiérarchique des paysages du PNG :

- Les continuités forestières sont associées à la structure des cuestas ;
- Les zones humides se concentrent dans les dépressions de pied de cuestas ;
- Les finages agricoles se partagent dorénavant entre prairies souvent peu amendées dans les versants et les creux et des champs en zones planes ou de faible pente le plus souvent sommitales où l’agriculture biologique est de plus en plus présente ;
- En structure secondaire, les linéaires végétaux accompagnent cours d’eau, voiries, talus ;
- À l’échelle parcellaire, une végétation spontanée se développe là où il existe des clôtures entourant les prairies.

Recommandation(s) :

- Veiller à ce que tout aménagement de développement de la structure écologique respecte la structure paysagère fondamentale du territoire du PNG ;
- Veiller à orienter toute action de développement de la biodiversité vers un renforcement de la structure paysagère spécifique du PNG.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d’action(s) :

- Soumettre les propositions de développement et de recomposition écologique à une analyse d’incidence paysagère

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

2. Renforcement des mesures favorables à la biodiversité des paysages agricoles gaumais tout en maintenant leur caractère ouvert

EP I-E2

Contexte : L'agriculture en Gaume se diversifie en termes de superficie et de volume de production. Parmi les agriculteurs, un nombre croissant s'oriente vers une agriculture plus durable.

Une agriculture plus durable sur le territoire conduit à un renforcement de la qualité écologique des espaces agricoles en Gaume. L'élevage au pré et les champs bio sont bénéfiques au maintien des paysages et peuvent conférer à l'agriculture en Gaume, une image forte.

Recommandation(s) :

- Favoriser l'agriculture extensive et biologique.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070

Idée(s) d'action(s) :

- Soutenir toute action respectueuse de la qualité paysagère du territoire du PNG (élevage au pré, agriculture biologique, maillage parcellaire et écologique adapté, etc.).



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectifs stratégiques Agriculture

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	3. Maintien de la plaine alluviale (zone inondable), caractéristique paysagère majeure, comme zone d'épandage du cours d'eau, libre de toute construction	EP I-E3
	<p>Contexte : Le Plan de secteur permet en certains endroits la construction de nouveaux bâtiments ou habitations en zone inondable. Les anciens ont toujours veillé à construire les villages en dehors de la zone inondable. La construction en zone inondable affronte le risque individuel des coûts et désavantages de l'inondation en même temps qu'elle pousse à la hausse les primes d'assurance de tous.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le Plan de secteur pour incorporer les interdictions de construire en zone d'aléa d'inondation. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <p>- /</p> </div>	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité</i> <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables</i></p>		

4. Préservation et maintien des cours d'eau et des ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale

EP I-E4

Contexte : Les cours d'eau et leurs plaines alluviales structurent fortement les paysages gaumais. Ils sont soulignés par une ripisylve associée qu'il convient de préserver : rôle dans nos paysages, rôle contre l'érosion des berges, rôle en faveur de la biodiversité. Ils sont aussi souvent associés à des zones humides. Les cours d'eau, selon leur catégorie et leur secteur, sont gérés par des acteurs différents.

Recommandation(s) :

- Lutter contre l'érosion des berges.
- Fédérer les différents acteurs/gestionnaires intervenant sur les cours d'eau.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Cartographier le système hydrologique (cours d'eau + plaines alluviales) à enjeu paysager.
- Organiser des rencontres avec les différents gestionnaires de cours d'eau (notamment avec les PARIS = Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée).
- Inventaires du Contrat Rivières Semois-Chiers (pour la plantation de aulnaies, gestion des invasives, etc.).



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

5. Développement des vergers hautes-tiges et renforcement de la biodiversité

EP I-E5

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie

Contexte : Les vergers étaient présents dans les paysages gaumais traditionnels. Ils entouraient immédiatement les villages et faisaient la transition entre les jardins et les terres cultivées. Ils étaient composés d'arbres à hautes-tiges.

Sensibles à la biodiversité, les habitants replantent de plus en plus de fruitiers, arbres et arbustes indigènes favorables aux pollinisateurs dans leur jardin. Cependant, des plantations non bénéfiques à la biodiversité comme les thuyas, par exemple, sont encore très présents et continuent à être plantées.

Recommandation(s) :

- Favoriser la plantation de vergers hautes-tiges.
- Recommander systématiquement la plantation d'espèces indigènes favorables à la biodiversité lors de la délivrance de nouveaux permis (selon la liste définie par la RW).

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Pérennisation de l'opération "Pack biodiversité" porté par le PNG (fruitiers hautes-tiges + plants de haies).
- Élaboration d'une fiche de sensibilisation et de recommandations sur l'intérêt de la plantation des espèces indigènes.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

6. Renforcement de la qualité écologique des paysages gaumais par un encouragement à une agriculture plus durable sur les terres publiques

EP I-E6

Contexte : Les propriétés publiques dont les aisances communales, sont importantes en superficie sur le territoire. Elles offrent un levier pour les communes, qui peuvent encourager les agriculteurs au développement d'une agriculture plus durable sur le territoire, bénéfique à la qualité des paysages gaumais. La location des terres publiques devrait permettre aux Communes d'y imposer des objectifs de durabilité.

Recommandation(s) :

- Attribuer les locations publiques à une agriculture respectant les conditions paysagères énoncées dans les différentes fiches.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Restaurer d'anciennes parcelles agricoles (ex. à travers le projet de restaurations d'anciens terrains agricoles Agrinew porté par le PNG, le projet LIFE intégré, etc.).
- Rédiger les baux communaux ou conventions avec des clauses environnementales.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Axe 3 Développement rural et socio-économique
Objectif stratégique 4 : Agriculture : Éduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et les citoyens
Objectif stratégique 5 : Agriculture : faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations

7. Gestion des sites de carrières et sablières désaffectés pour un développement de la biodiversité

EP I-E7

Contexte : L'exploitation des carrières et sablières (actuelles et anciennes) a permis le développement de la biodiversité. Certaines de ces carrières qui ne sont plus en activité voient la végétation "reprendre ses droits", entraînant une fermeture du milieu et une perte de biodiversité.

D'un point de vue paysager et global en Lorraine belge, le réaménagement des carrières et sablières après exploitation devrait privilégier l'enjeu de restitution de la structure paysagère préexistante. Selon la localisation et la vue paysagère de la carrière :

- soit elle participe à la structure paysagère perçue de loin comme les fronts de cuestas auquel cas il y a lieu de reconstituer la structure paysagère préexistante ;
- soit elle se situe dans un espace clos et n'est pas perceptible. Dans ce cas, d'autres logiques peuvent être privilégiées.

Les carrières et les sablières sur le territoire du PNG se situent dans des espaces non perceptibles et induisent peu d'impact paysager majeur.

Recommandation(s) :

- Réaménager les sites d'anciennes carrières et sablières ouverts après exploitation pour un développement de la biodiversité.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13031 – 13032

Idée(s) d'action(s) :

- /

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

F. Maintien des témoins naturels (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. : anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief

EP I-F

ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie

Contexte : Les demandes de modifications de relief du sol sont de plus en plus nombreuses notamment par remblaiements dans les prairies humides ou dans des carrières très anciennes de pierres des champs, voire parfois dans des effondrements karstiques, etc. Ces demandes sont souvent justifiées soit pour faciliter le travail de l'agriculteur soit pour absorber l'excédent de déblais associés à divers travaux de construction.

Les excavations anciennes ont souvent connu une recolonisation végétale qui apporte une diversification biologique à leur environnement.

Les effondrements karstiques sont des phénomènes naturels témoins de la géologie sous-jacente.

Maintenir ces témoins anthropiques ou géologiques est important pour garder la mémoire du lieu, même s'ils ne couvrent pas des superficies importantes. L'opportunité d'épandage de déblais excédentaires ne doit pas conduire à supprimer, en remblayant, toutes les "anomalies" du paysage.

Recommandation(s) :

- Interdire le remblaiement et modification de relief du sol de ces sites paysagers à valeur de témoins anthropiques (ex. anciennes carrières) et géologiques (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, terrassettes, etc.).

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Cartographier les sites anthropiques et géologiques connus et les compléter au fur et à mesure des informations.
- Établir une fiche d'explications et de recommandations sur les différents microreliefs observables dans nos paysages pour leur maintien dans le paysage.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

II. Recommandations liées à la connaissance et à la valorisation des paysages gaumais

ENJEU PRINCIPAL 2 : Connaissance et valorisation des paysages gaumais	<p>A. Transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes</p> <p>1. Valorisation du rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources</p>	EP II-A1
	<p>Contexte : Les forêts gaumaises, majoritairement feuillues et diversifiées, sont gérées depuis longtemps en futaie jardinée et offrent une grande richesse écologique et de nombreuses ressources productives. Elles comprennent de nombreuses zones en Natura 2000 et sont reprises comme liaisons écologiques dans le SDT (à part la forêt bajocienne).</p> <p>La gestion en futaie jardinée permet une protection de la forêt par une régénération essentiellement naturelle et une production de bois constante dans le temps. Cette gestion évite les coupes à blanc dans les paysages.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et communiquer sur la gestion en futaie feuillue jardinée, favorable au maintien de nos paysages et bénéfique à la biodiversité. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la gestion et la richesse des forêts gaumaises (installation de panneaux d'information sur la fonction de la forêt, supports et publics cibles diversifiés). - Mise en place d'itinéraires à la découverte de la forêt et de ses paysages. </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div> <p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité et Objectif stratégique 2 : Sensibiliser la population à la biodiversité</i> <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i> <i>Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture</i></p>	

2. Diffusion de la connaissance de l'histoire et de la spécificité des paysages agraires

EP II-A2

Contexte : Les paysages ouverts de la Gaume trouvent leur origine dans une pratique de polyculture céréalière séculaire, pratiquée selon un assolement triennal collectif. Ceux-ci se transforment depuis l'après-guerre 40-45 en un espace dominé par les prairies et l'élevage. La pratique de l'élevage s'accompagne le plus souvent d'une évolution vers les paysages de bocage qui constitue une menace pour la préservation de l'identité paysagère du territoire gaumais.

Recommandation(s) :

- Faire connaître les spécificités historiques des paysages agraires de la Gaume.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Diffuser la connaissance sur les paysages historiques de Gaume par la communication et l'édition : réalisation d'un fascicule
- Susciter une réflexion sur l'avenir des paysages ouverts avec le monde agricole.
- Coopérer à la réalisation de l'Atlas des paysages de Wallonie
- Ensemble des côtes lorraines.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

ENJEU PRINCIPAL 2 : Connaissance et valorisation des paysages gaumais	3. Connaissance et transmission de l'identité des villages gaumais	EP II-A3
	<p>Contexte : La Gaume comprend encore des villages ou parties de village qui témoignent de l'identité gaumaise traditionnelle. Peu d'entre eux font partie de listes de reconnaissance ou périmètres protégés (Plus Beaux Villages de Wallonie, PICHE, etc.).</p> <p>Le caractère d'authenticité et de bonne conservation de certains ensembles (espaces centraux de village) permettent de garder la mémoire rurale. Ces unités patrimoniales sont des supports à la connaissance et à la transmission de l'identité gaumaise.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la qualité des villages ou périmètres intérieurs, témoins de l'identité gaumaise. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils de communication pour sensibiliser la population sur les villages gaumais identitaires. - Proposer une actualisation « bottom-up » des PICHE (ajouter une dimension paysagère à cette actualisation). </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture</i></p>	

4. Connaissance des éléments architecturaux patrimoniaux des paysages

EP II-A4

Contexte : Le territoire du PNG comprend une grande diversité de sites et bâtiments patrimoniaux (archéologiques, historiques, vernaculaires, etc.) spécifiques de son histoire propre. (ex. : anciens fourneaux et forges, églises avec clochers spécifiques du début du XVIII^e siècle, etc.). Ces éléments patrimoniaux sont des supports à la connaissance et à la transmission de l'histoire et de l'identité gaumaise.

Recommandation(s) :

- Communiquer sur les éléments architecturaux patrimoniaux des paysages, témoins de l'identité gaumaise.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Dresser un inventaire et cartographier les éléments du patrimoine immobilier (passé et à venir) ayant une dimension paysagère comme par exemple les ponts, les églises, vestiges miniers, etc.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

5. Connaissance du rôle des cours d'eau dans les paysages

EP II-A5

Contexte : Les cours d'eau et leurs plaines alluviales structurent fortement les paysages gaumais.

Ces cours d'eau sont le plus souvent soulignés par une ripisylve associée qu'il convient d'entretenir ou de régénérer, de promouvoir et de valoriser : rôle dans nos paysages mais aussi rôle contre l'érosion des berges, rôle en faveur de la biodiversité. Ils sont aussi souvent associés à des zones humides.

Recommandation(s) :

- Communiquer sur le rôle des rivières, de la ripisylve, etc.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Diffusion des dépliants mis en place par le Contrat Rivières Semois-Chiers (ex. : brochure sur les affleurements rocheux, etc.).



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais*

Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

- B. Renforcement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte des paysages et du patrimoine
1. Connaissance et mise en scène des paysages remarquables pour contribuer à l'attractivité du territoire tant pour les résidents que pour les visiteurs

EP II-B1

Contexte : De nombreux points de vue ont été récemment aménagés (ouverture de points de vue, installation de panneaux d'information, de mobiliers, etc.). Les points de vue sur le paysage contribuent à la connaissance, à la valorisation et à la transmission des caractéristiques paysagères du territoire.

Recommandation(s) :

- Entretien des points de vue et les aménagements existants, et tendre vers l'aménagement de tous les points de vue remarquables (bancs ou tables de pique-nique ou panneaux d'interprétation, etc.).

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Dresser à l'échelle du PNG, une carte reprenant les points de vue aménagés et à aménager ainsi que leur périmètre de gestion pour maintenir ouvert leur angle de vue.
- Établir une fiche de recommandations pour l'intégration de tout mobilier depuis un point de vue remarquable.
- Aménager et entretenir les points de vue remarquables.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
 Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

2. Développement des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages

EP II-B2

Contexte : L'attractivité touristique du PNG était à l'origine centrée sur la Semois et la proximité de la rivière. Elle évolue fortement vers un tourisme de randonnée et de promenades où la forêt et les paysages jouent un rôle de plus en plus important mettant en valeur les points de vue (plus ou moins bien aménagés). Les lieux de baignade en rivière (Florenville) ou en étang (Saint-Léger), les activités de canoë-kayak (Chiny-Lacuisine, Florenville), le patrimoine remarquable du PNG sont aussi des éléments centraux de son attractivité touristique (Orval, etc.).

Recommandation(s) :

- Renforcer l'offre en produits touristiques valorisant les paysages et les patrimoines.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Redéveloppement des animations de Paysalia, Centre d'Interprétation du Paysage, à Florenville.
- Ouverture de nouveaux points de vue paysagers et entretien de ceux-ci.
- Aménagement de sites paysagers via l'installation de petit mobilier quand cela est nécessaire.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

3. Découverte des paysages gaumais par la mise en place d'itinéraires thématiques en campagne et en forêt

EP II-B3

Contexte : De manière générale, les chemins agricoles qui étaient autrefois au mieux empierrés ou chemins de terre ont été pour beaucoup aménagés ou modernisés et souvent bétonnés (certains dans le cadre de remembrement) pour être adaptés aux engins agricoles actuels. Ils servent de plus en plus comme voies lentes et constituent un véritable réseau inter-villages interdit aux voitures et donc sécurisé pour les usagers faibles. Ils peuvent offrir des itinéraires de voies lentes et des liaisons sécurisées entre villages mettant en valeur les paysages et la randonnée.

Il existait également de nombreux sentiers qui parcouraient nos villages et campagnes. Depuis une vingtaine d'années, certains retrouvent une nouvelle vie par les nombreuses marches locales et promenades touristiques (balisées et reconnues par le CGT) ou autres activités sportives (VTT, etc.).

Recommandation(s) :

- Maintenir l'état des chemins ruraux et les préserver pour le développement de la mobilité douce permettant la découverte des paysages.
- Éviter, dans la mesure du possible, le bétonnage des chemins.
- Ne pas laisser « disparaître » les sentiers villageois et ruraux et les faire "(re)découvrir".

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Développer et améliorer le réseau de voies lentes et établir des connexions entre les villages et les communes pour la découverte des paysages à pied, à vélo, etc.
- Développer des projets de balades didactiques et randonnées accessibles au plus grand nombre, alliant mobilité douce et découverte des patrimoines et paysages (ex. Projet natur'accessible, développement de balades "sonores" via l'application izi.TRAVEL).
- Entretenir la végétation ou rouvrir des percées dans les écrans de végétation haute sur les chemins.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais*
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 7 : Développer le tourisme nature et culture

III. Recommandations liées à la gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire	A. Actualisation des Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR)	EP III-A
	<p>Contexte : La définition de l'intérêt paysager a successivement tenu compte de critères différents : écologique et géographique dans "l'inventaire des sites", repris au Plan de secteur, puis pittoresque et participatif dans l'inventaire de l'ADESA. Ces périmètres n'ont jamais été actualisés sauf dans le cadre des SSC (Aubange, Florenville et Virton).</p> <p>Il convient de remettre en avant les spécificités qui constituent la véritable identité des paysages gaumais ce qui implique de reconsidérer la carte des périmètres d'intérêt paysager à protéger.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages identitaires gaumais par l'actualisation des PIP et PLVR. - Éviter que certains des périmètres d'intérêt paysager anciens servent de frein à des développements pourtant acceptables d'un point de vue réellement paysager. - Réactualiser les PIP lors de tout SDC ou SDP et lors de la révision du Plan de secteur, sur base de critères paysagers. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser à l'échelle du PNG, une nouvelle carte des périmètres d'intérêt paysager et des lignes et points de vue remarquables méritant une protection. </div> <p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i> <i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p>	

B. Maîtrise de l'étalement de l'habitat
 1. Gestion des discontinuités entre les villages

EP III-B1

Contexte : Nos paysages gaumais sont gagnés par l'étalement au point que certains villages ont opéré leur « jonction » (comme déjà Bellefontaine et Saint-Vincent), Halanzy-Musson-Baranzy, Étalle-Sivry, Tintigny-Han, Jamoigne-Valansart-Romponcelle vers Les Bulles, Pin-Izel-Moyen-Neuville, Florenville-Lacuisine, Ruelle-Grancourt, etc.).

L'étalement des villages est permis par le Plan de secteur du Sud-Luxembourg qui a planifié des superficies souvent trop étendues et non étudiées d'un point de vue paysager.

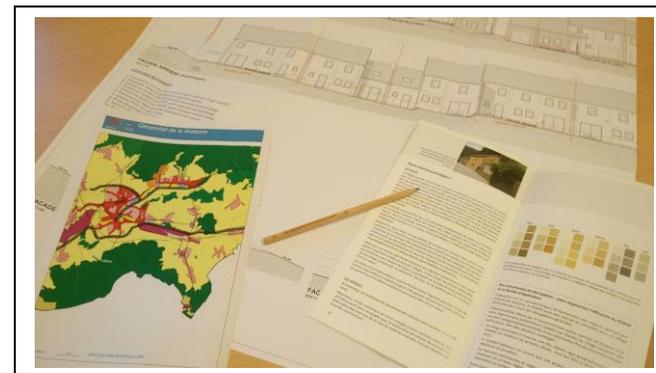
Recommandation(s) :

- Maintenir la séparation entre les villages quand cela est encore possible malgré le plan de secteur : envisager, là où c'est nécessaire, une reconsidération du Plan de secteur par rapport à la situation actuelle et à l'enjeu paysager : utilisation des dents creuses, limitations des extensions périphériques, etc. en favorisant la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Gérer les entrées de villages de façon contextualisée (bâti, végétation, infrastructures) – cf. travail FRW programmé.
- Remettre des avis sur permis d'urbanisme ayant un impact paysager



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire	2. Gestion paysagère de la faible densité dans les hameaux	EP III-B2
	<p>Contexte : Certains petits villages ou hameaux sans équipement collectif se sont développés selon le seul critère de la valorisation foncière (Han, Poncelle, etc.) induisant une dispersion paysagère et accentuant le mitage paysager.</p> <p>Les villages gaumais se définissent également par une vie sociale active ancrée sur les équipements collectifs. Laisser se développer les nouvelles constructions résidentielles dans des unités sans équipements induit une vie de village « dortoir » peu structurée socialement, totalement dépendante de la voiture individuelle, en même temps qu'une déqualification du contexte paysager rural du village.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser les nouvelles constructions d'appartements ou des transformations d'anciennes fermes en appartements uniquement dans des villages offrant un minimum de services collectifs (ex. : écoles maternelle et primaire) et/ou une vie associative développée pour une vie sociale villageoise. - Privilégier dans la réaffectation du bâti ancien la division verticale des volumes existants pour produire de nouveaux logements selon des densités compatibles avec le quartier. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <p>- /</p> </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i></p> <p><i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables</i></p>	

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire	C. Coordination du développement des ZACC à l'échelle du PNG	EP III-C
	<p>Contexte : Le Plan de secteur a ouvert une potentialité de développement de l'urbanisation par la planification de ZACC, permettant parfois un étalement exagéré du bâti et ne prenant pas en compte les spécificités du paysage gaumais.</p> <p>Le développement du bâti rural doit dorénavant être économe de terres à urbaniser et s'intégrer dans le site spécifique de chaque village gaumais.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réévaluer la mise en œuvre des ZACC du PNG à la lumière des critères paysagers et d'économie du sol. - Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir à l'échelle du PNG une évaluation paysagère des ZACC non encore mises en œuvre. </div>	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i></p> <p><i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables</i></p>		

D. Intégration des bâtiments d'activités dans le paysage
 1. Intégration des bâtiments d'activités dans les ZAE et des bâtiments d'artisanat dans les villages

EP III-D1

Contexte : Au niveau industriel, le territoire du PNG était caractérisé antérieurement par de nombreuses petites industries, petits ateliers artisanaux à côté de la grosse industrie sidérurgique du bassin de la minette. Ceux-ci ont progressivement disparu jusqu'à la fin de la sidérurgie au début des années 1980. Quelques entreprises et zones d'activités avaient pris le relais dès les années 1960 puis 1970 (usine de pâte à papier d'Harnoncourt, film plastique à Latour, etc.) dont la plupart est encore en place aujourd'hui. Quelques développements occupent maintenant les zones d'activités économiques du PNG dont certaines continuent de se développer.

Il est nécessaire d'encourager le maintien ou le développement de toute initiative entrepreneuriale locale dans les villages et les bourgs ainsi que des entreprises plus importantes en privilégiant leur implantation dans des zones d'activités.

Recommandation(s) :

- Soutenir le maintien des petites et moyennes entreprises artisanales dans leur contexte villageois dans la mesure du possible.
- Renforcer l'intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage en ZAE.
- Intégrer une végétation et des essences en faveur de la biodiversité lors de tout nouveau projet de bâtiment d'activités ou de ZAE.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous (ceux où il y a des ZAE)

Idée(s) d'action(s) :

- Établir une fiche de recommandations pour l'intégration des bâtiments entrepreneuriaux dans les ZAE.
- Réfléchir à l'intégration de la ZAE dans son contexte paysager.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire
Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables
Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire	2. Intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois	EP III-D2
	<p>Contexte : La structure commerciale du territoire du PNG a beaucoup évolué. Les petits commerces locaux ont périclité dans les villages dès les années 1970 et un peu plus tard dans les villes, suite à la mutation vers des moyennes et grandes surfaces commerciales qui se sont implantées (Virton, Florenville puis Étalle, Halanzy et Jamoigne). De petites entreprises locales cherchent à se développer sur leur site originel et de petites exploitations agricoles ont besoin d'extension dans les villages.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'intégration paysagère des moyennes surfaces commerciales. - Accompagner la création et les extensions de bâtiments d'activités dans les villages. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une fiche de recommandations pour l'intégration des extensions d'entreprise dans leur site originel villageois ou urbain. </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i> <i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i> <i>Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés</i></p>	

E. Intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage

EP III-E

Contexte : Depuis quelques années, la tendance est à l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sur les rares espaces plans, le plus souvent sommitaux, hors fonds humides. La présence de ces nouveaux bâtiments agricoles en zone sommitale induit un impact visuel et paysager important.

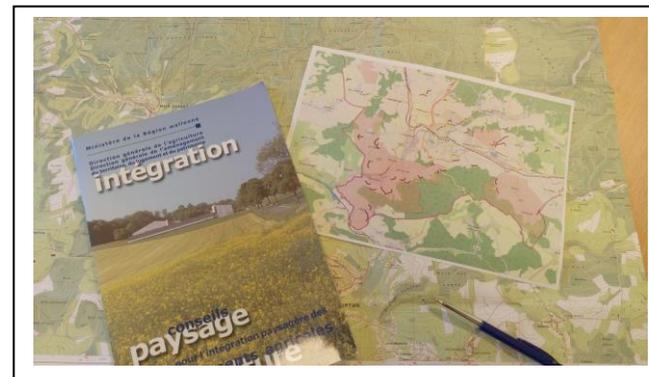
Recommandation(s) :

- Éviter l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sur les rares sommets très en vue, surtout ceux situés dans des périmètres paysagers ou points ou lignes de vue remarquables : trouver des solutions pour l'insertion paysagère de nouvelles exploitations.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070

Idée(s) d'action(s) :

- Cartographier les zones agricoles de moindre impact paysager pouvant accueillir les nouveaux bâtiments agricoles.
- Spécifier, pour le territoire du PNG, les recommandations pour l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles et l'entretien des abords des exploitations établies par le SPW (ouvrage « Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ») et y apporter des illustrations récentes.
- Accompagner les agriculteurs dans l'accessibilité au foncier, dans des endroits de moindre impact paysager.



Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire
 Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
 Axe 3 Développement rural et socio-économique – Objectifs stratégiques Agriculture

F. Aménagements paysagers des bords de routes

EP III-F

Contexte : Les bords de routes, notamment régionales, sont souvent accompagnés de pistes cyclables qu'il convient de rendre plus agréables et aménagées.

Recommandation(s) :

- Créer des aménagements paysagers le long des bords de routes régionales, des pistes cyclables et voies lentes.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Définir les endroits potentiels à aménager.
- Créer des aménagements : plantations d'alignements d'arbres ou arbustes le long des routes régionales rectilignes, haies le long de la piste cyclable, bandes enherbées, etc.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire*
Objectif stratégique 4 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire	G. Gestion des panneaux publicitaires	EP III-G
	<p>Contexte : Les panneaux se multiplient sur le bord des routes qu'ils soient touristiques ou publicitaires, sans réelle homogénéité.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter la multiplication de panneaux publicitaires aux entrées des communes. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les panneaux publicitaires ayant un impact paysager. - Inventorier les règlements et outils gérant cette thématique. - Mettre en place une fiche de recommandations pour l'installation de panneaux publicitaires </div>	
	<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i></p> <p><i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables</i></p>	

H. Implantation d'antennes relais de communication et pylônes intégrés dans le paysage

EP III-H

ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire

Contexte : Les antennes de télécommunication et pylônes sont de plus en plus présents et font désormais partie de nos paysages. Il convient cependant d'encadrer leur implantation dans le contexte paysager.

Recommandation(s) :

- Réaliser une évaluation paysagère pour toute nouvelle implantation d'équipements (antenne, pylône) afin d'améliorer leur intégration dans le contexte paysager (prise en compte de la végétation existante, choix des couleurs, plantations supplémentaires, etc.)
- Éviter l'implantation d'antenne relais de communication ou pylône dans des paysages trop ouverts
- Veiller à l'intégration des éléments techniques et/ou bâtiments implantés à proximité des pylônes

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Établir une fiche de recommandations pour une intégration des antennes et pylônes et leurs équipements techniques

Photo

Lien avec le Plan de gestion du PNG : Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire

Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais

Objectif stratégique 3 : Favoriser un aménagement et un urbanisme durables

IV. Recommandations liées aux enjeux énergétiques et gestion du paysage

ENJEU PRINCIPAL 4 : Enjeux climatiques, (re)développement de la biodiversité et gestion du paysage	A. Respect de l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique	EP IV-A
	<p>Contexte : Après l'accent mis sur la conservation du patrimoine de l'habitat rural traditionnel à partir des années 80-90, les dernières décennies voient se développer des projets contemporains privilégiant les performances énergétiques des bâtiments.</p> <p>La préservation de l'identité patrimoniale et la performance énergétique doivent constituer 2 critères conjugués de la qualité de l'architecture résidentielle en Gaume. L'enjeu de la conservation patrimoniale et le nouvel enjeu de l'économie d'énergie qui impose des solutions de performance énergétique des bâtiments peuvent être contradictoires. Il importe de trouver des solutions spécifiques pour le bâti patrimonial en Gaume.</p> <p>Recommandation(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à l'ouvrage édité par Ruralité Environnement Développement (voir MURLA) - Prendre en compte la question énergétique lors de projet de rénovation du bâti traditionnel tout en respectant la qualité patrimoniale. <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Idée(s) d'action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter et rassembler la recherche en la matière sur les solutions d'isolation respectueuses des qualités patrimoniales de l'habitat traditionnel. - Diffuser l'information aux publics concernés dont la publication éditée par Ruralité Environnement Développement (voir MURLA) </div>	
<p>Lien avec le Plan de gestion du PNG : <i>Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire</i></p> <p><i>Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</i></p> <p><i>Objectif stratégique 5 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie</i></p>		

B. Développement des énergies renouvelables intégrées dans le paysage

EP IV-B

Contexte : Depuis l'après-guerre, la source principale d'énergie provient du nucléaire et des énergies fossiles pour l'électricité, et principalement des énergies fossiles pour le chauffage et la mobilité. Antérieurement, localement, les énergies renouvelables étaient prépondérantes (bois, hydraulique, etc.). Dans le contexte de réchauffement climatique actuel, la part des énergies renouvelables (bois-énergie, photovoltaïques, éoliens, voire hydraulique, etc.) dans le mix énergétique doit augmenter significativement.

Pour plus de décentralisation de la production d'énergies renouvelables, le Parc doit réfléchir à la possibilité de combinaison des diverses sources d'énergies renouvelables mobilisables sur son territoire tenant compte des enjeux paysagers et de biodiversité.

Recommandation(s) :

- Développer un schéma prospectif de valorisation des diverses sources d'énergies renouvelables « intégrées » aux paysages gaumais et en lien avec les enjeux de maintien de la biodiversité, etc. et les Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat des communes.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Réaliser un schéma global de développement des énergies renouvelables à l'échelle du PNG compatible avec les spécificités paysagères du PNG.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Objectif stratégique 5 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie

1. Analyse de la compatibilité du grand éolien avec les spécificités paysagères du PNG

EP IV-B1

Contexte : Le territoire du PNG n'est pas encore concerné par des champs éoliens. Cependant divers projets sont en réflexion ou ont déjà été présentés. Les cuestas constituent les structures paysagères majeures du territoire du PNG, d'est en ouest, et leurs sommets offrent un potentiel venteux. Cependant, la présence de la forêt et de lisières offrent une richesse en biodiversité. L'éolien faisant partie du mix énergétique renouvelable, il convient d'analyser sa compatibilité avec les conditions spécifiques du territoire du PNG (paysages, biodiversité, faible densité de population, etc.).

Recommandation(s) :

- Aucune éolienne ne devra être admise au creux d'une dépression. Cette recommandation évitera de concurrencer le rapport paysager entre la hauteur des fronts de cuestas et les fonds de dépressions.
- Interdire tout projet d'éoliennes dans les périmètres d'intérêt paysager.
- Lors de tout projet éolien, prendre en compte dans le calcul de la distance aux zones d'habitats situées dans les dépressions, 4 fois la hauteur de l'éolienne augmentée de la différence d'altitude entre le pied du mât et la zone d'habitat.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Établir, en concertation avec les communes et les acteurs du territoire, une carte reprenant les sites potentiels de développement des éoliennes en prenant en compte les enjeux paysagers et environnementaux.
- Établir un document illustré mettant en évidence les recommandations liées à tout projet éolien sur le territoire du PNG.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Objectif stratégique 5 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie

2. Intégration des panneaux photovoltaïques

EP IV-B2

Contexte : Depuis le début des années 2010, les réalisations d’installations photovoltaïques ont été nombreuses et continuent à se développer. Compte-tenu de la densité de population, le photovoltaïque peut représenter une forme de décentralisation domestique de production électrique alternative d’une part. D’autre part, les champs photovoltaïques (production centralisée) sont des infrastructures qui se développent en Wallonie et qui devraient privilégier la reconversion de grandes superficies désaffectées.

Recommandation(s) :

- Privilégier l’implantation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.
- Pour des installations de champs de panneaux photovoltaïques au sol, privilégier les zones artificialisées (ex. : zones d’activités économiques, etc.) et éviter l’implantation de panneaux en zone agricole afin de préserver les terres productives.
- Communiquer sur les bonnes pratiques en matière de conception et de gestion continue d’installations photovoltaïques.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d’action(s) :

- Réaliser une fiche-conseils pour veiller à la bonne intégration des panneaux photovoltaïques.

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais*
Objectif stratégique 5 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d’énergie

3. Intégration des autres types d'énergies renouvelables dans le paysage

EP IV-B3

Contexte : Le potentiel en énergie renouvelable du territoire comprend d'autres sources : biomasse (bois-énergie, biométhanisation, cultures énergétiques), hydroélectricité, géothermie, etc.).

- Les forêts, les bois, les « haies », etc. offrent un potentiel en bois-énergie important.
- Au vu du nombre d'exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire, la biométhanisation pourrait être une source de diversification pour ces secteurs et augmenterait leur autonomie énergétique.
- Au niveau de l'énergie hydraulique, des sites et étangs de barrage, toujours existants, témoignent d'anciennes activités métallurgiques, de meuneries, scieries, etc. et pourraient être réexploités aujourd'hui pour la production d'énergie renouvelable.
- D'autres sources d'énergies pourraient avoir un impact sur le paysage (ex. : grandes surfaces de cultures énergétiques).

Recommandation(s) :

- Accompagner le secteur des énergies renouvelables pour qu'il tienne compte des aspects paysagers dès la conception de leurs projets.

Territoire(s) ou faciès paysager(s) concerné(s) : Tous

Idée(s) d'action(s) :

- Provoquer des rencontres entre les acteurs du domaine des énergies renouvelables

Lien avec le Plan de gestion du PNG : *Axe1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel – Objectif stratégique 1 : Accueillir et restaurer la biodiversité*
Axe 2 Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire – Objectif stratégique 1 : Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Objectif stratégique 5 : Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie

V. Synthèse des recommandations

A. Recommandations liées au maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie (EP1)

- Préserver les caractéristiques identitaires globales des paysages gaumais par la gestion des éléments qui les caractérisent (recommandation déclinée dans les points suivants).
- Renforcer la gestion des éléments marqueurs du paysage gaumais.
- Maintenir en place les forêts anciennes de sommets de fronts de cuestas.
- Favoriser une bonne « co-gestion » entre les différents usagers de la forêt et la bonne utilisation par l'utilisateur.
- Maîtriser les déchets en forêt.
- Harmoniser les politiques de renforcement de la biodiversité avec l'objectif de maintien des paysages ouverts.
- Favoriser l'agriculture extensive et biologique.
- Favoriser les MAE qui servent le projet paysager gaumais (privilégier les bandes messicoles, encadrer la création de nouvelles « haies » et de linéaires de végétaux, etc.).
- Dresser une étude paysagère préalablement à tout Plan d'Aménagement Foncier (ex. : Plan d'Aménagement foncier de Rouvrois-sud).
- Promouvoir, à l'échelle des villages, une agriculture familiale et diversifiée en favorisant l'autonomie fourragère minimisant les intrants alimentaires et autres - soit faire évoluer le modèle actuel vers un peu plus de polyculture-élevage.
- Identifier dans tout outil stratégique d'aménagement du territoire, les terres labourables qu'il convient de préserver.
- Éviter la fermeture des paysages par la plantation en trop grandes surfaces continues, de cultures hautes. (ex. : maïs, miscanthus, etc.).
- Promouvoir la plantation de « haies » tout en maintenant un maillage paysager cohérent respectueux de l'identité : souligner les courbes de niveau dans les pentes, accompagner les chemins, border les cours d'eau, ne pas créer d'enclos spécifiques du bocage.
- Favoriser la réouverture de certains paysages par un retour à l'agriculture des parcelles agricoles enrésinées constituant des écrans paysagers.
- Contenir, autant que possible, le développement des villages à l'intérieur de leur unité paysagère d'origine.
- Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.
- Capter le potentiel des Zones d'Enjeu Communal pour préparer une recomposition paysagère des villages accompagnant l'évolution de la société et de ses modèles.
- Privilégier la mitoyenneté dans la construction en dent creuse surtout, dans tous les cœurs de villages comme dans leurs extensions.
- Maintenir l'enduit sur le bâti traditionnel : suivre les recommandations établies dans « Le nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge » édité par la MURLA.
- Respecter les principes énoncés dans le guide sur les recommandations des fermes-blocs édité par la FRW / Murla (pas de modification de volume, respect de la lisibilité des ouvertures, minimiser les ouvertures en toiture, assumer sans dérangement le problème des parkings, nombre d'appartements en rapport avec le contexte et l'environnement voisin (équipements, etc.). La reconversion des bâtiments pourra intégrer de nouvelles activités productives de commerces et services.
- Préserver les usoirs en se conformant aux recommandations sur « Les usoirs en Lorraine belge – Sensibilisation et conseils » édité par la Murla.
- Définir un nombre de places de parking adéquat au contexte urbanistique.
- Intégrer au mieux les nouvelles constructions afin de valoriser et préserver l'identité architecturale des villages gaumais : implantation du bâtiment dans le village, gabarit adapté, toiture à 2 versants, teinte, etc. (cf. Contributions de la MURLA, etc.).
- Veiller à ce que tout aménagement de développement de la structure écologique respecte la structure paysagère fondamentale du territoire du PNG ;
- Veiller à orienter toute action de développement de la biodiversité vers un renforcement de la structure paysagère spécifique du PNG.

Recommandations liées au maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie (suite)

- Favoriser l'agriculture extensive et biologique.
- Actualiser le Plan de secteur pour incorporer les interdictions de construire en zone d'aléa d'inondation.
- Lutter contre l'érosion des berges.
- Fédérer les différents acteurs/gestionnaires intervenant sur les cours d'eau.
- Promouvoir la plantation de vergers hautes-tiges.
- Recommander systématiquement la plantation d'espèces indigènes favorables à la biodiversité lors de la délivrance de nouveaux permis (selon la liste définie par la RW).
- Attribuer les locations publiques à une agriculture respectant les conditions paysagères énoncées dans les différentes fiches.
- Réaménager les sites d'anciennes carrières et sablières ouverts après exploitation pour un développement de la biodiversité.
- Interdire le remblaiement et modification de relief du sol de ces sites paysagers à valeur de témoins anthropiques (ex. anciennes carrières) et géologiques (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, terrassettes, etc.).

B. Recommandations liées à la transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes (EP2)

- Maintenir et communiquer sur la gestion en futaie feuillue jardinée, favorable au maintien de nos paysages et bénéfique à la biodiversité.
- Faire connaître les spécificités historiques des paysages agraires de la Gaume.
- Communiquer sur la qualité des villages ou périmètres intérieurs, témoins de l'identité gaumaise.
- Communiquer sur les éléments architecturaux patrimoniaux des paysages, témoins de l'identité gaumaise.
- Communiquer sur le rôle des rivières, de la ripisylve, etc.
- Entretenir les points de vue et les aménagements existants, et tendre vers l'aménagement de tous les points de vue remarquables (bancs ou tables de pique-nique ou panneaux d'interprétation, etc.).
- Renforcer l'offre en produits touristiques valorisant les paysages et les patrimoines.
- Maintenir l'état des chemins ruraux et les préserver pour le développement de la mobilité douce permettant la découverte des paysages.
- Éviter, dans la mesure du possible, le bétonnage des chemins.
- Ne pas laisser « disparaître » les sentiers villageois et ruraux et les faire "(re)découvrir".

C. Recommandations liées à la gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire (EP3)

- Préserver les paysages identitaires gaumais par l'actualisation des PIP et PLVR.
- Éviter que certains des périmètres d'intérêt paysager anciens servent de frein à des développements pourtant acceptables d'un point de vue réellement paysager.
- Réactualiser les PIP lors de tout SDC ou SDP et lors de la révision du Plan de secteur, sur base de critères paysagers.
- Maintenir la séparation entre les villages quand cela est encore possible malgré le plan de secteur : envisager, là où c'est nécessaire, une reconsidération du Plan de secteur par rapport à la situation actuelle et à l'enjeu paysager : utilisation des dents creuses, limitations des extensions périphériques, etc. en favorisant la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.
- Autoriser les nouvelles constructions d'appartements ou des transformations d'anciennes fermes en appartements uniquement dans des villages offrant un minimum de services collectifs (ex. : écoles maternelle et primaire) et/ou une vie associative développée pour une vie sociale villageoise.
- Privilégier dans la réaffectation du bâti ancien la division verticale des volumes existants pour produire de nouveaux logements selon des densités compatibles avec le quartier.
- Réévaluer la mise en œuvre des ZACC du PNG à la lumière des critères paysagers et d'économie du sol.
- Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.
- Soutenir le maintien des petites entreprises artisanales dans leur contexte villageois dans la mesure du possible.
- Renforcer l'intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage en ZAE.
- Intégrer une végétation et des essences en faveur de la biodiversité lors de tout nouveau projet de bâtiment d'activités ou de ZAE.
- Gérer l'intégration paysagère des moyennes surfaces commerciales.
- Accompagner la création et les extensions de bâtiments d'activités dans les villages.
- Éviter l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sur les rares sommets très en vue, surtout ceux situés dans des périmètres paysagers ou points ou lignes de vue remarquables : trouver des solutions pour l'insertion paysagère de nouvelles exploitations.
- Créer des aménagements paysagers le long des bords de routes régionales, des pistes cyclables et voies lentes.

D. Recommandations liées aux enjeux énergétiques et gestion des paysages (EP4)

- Se référer à l'ouvrage édité par Ruralité Environnement Développement (voir MURLA)
- Prendre en compte la question énergétique lors de projet de rénovation du bâti traditionnel tout en respectant la qualité patrimoniale.
- Développer un schéma prospectif de valorisation des diverses sources d'énergies renouvelables « intégrées » aux paysages gaumais et en lien avec les enjeux de maintien de la biodiversité, etc. et les Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat des communes.
- Aucune éolienne ne devra être admise au creux d'une dépression. Cette recommandation évitera de concurrencer le rapport paysager entre la hauteur des fronts de cuestas et les fonds de dépressions.
- Interdire tout projet d'éoliennes dans les périmètres d'intérêt paysager.
- Lors de tout projet éolien, prendre en compte dans le calcul de la distance aux zones d'habitats situées dans les dépressions, 4 fois la hauteur de l'éolienne augmentée de la différence d'altitude entre le pied du mât et la zone d'habitat.
- Privilégier l'implantation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.
- Pour des installations de champs de panneaux photovoltaïques au sol, privilégier les zones artificialisées (ex. : zones d'activités économiques, etc.) et éviter l'implantation de panneaux en zone agricole afin de préserver les terres productives.
- Communiquer sur les bonnes pratiques en matière de conception et de gestion continue d'installations photovoltaïques.
- Accompagner le secteur des énergies renouvelables pour qu'il tienne compte des aspects paysagers dès la conception de leurs projets.

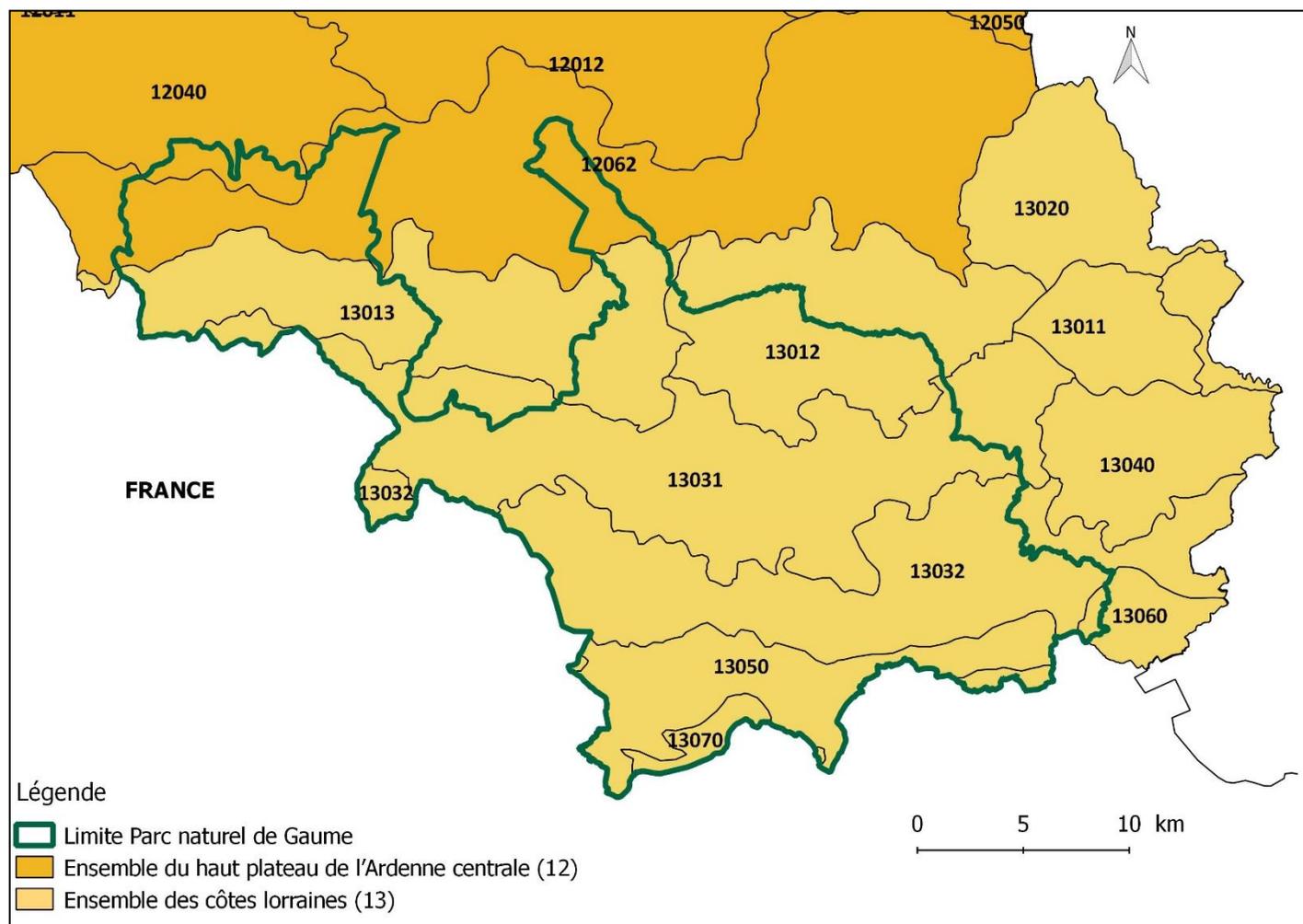
VI. Acronymes et définitions

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents
AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM : Commissions Consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité
CoDT : Code de Développement Territorial
CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
GCU : Guide Communal d'Urbanisme
GRU : Guide Régional d'Urbanisme
LVR : Ligne de vue remarquable
PAEDC : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat
PCA : Plan Communal d'Aménagement
PdS : Plan de secteur
PLVR : Points et Lignes de Vues Remarquables
PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
PNG : Parc naturel de Gaume
PVR : Point de vue remarquable
MAE : Mesures Agro Environnementales
MTG : Maison du tourisme de Gaume
MTS : Maison du tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne & Gaume
ODR : Opération de Développement Rural
RGSBR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RCB : Règlements Communaux de Bâtisses
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
RNA : Réserve Naturelle Agréée
RND : Réserve Naturelle Domaniale
RUE : Rapports Urbanistiques et Environnementaux
SDC : Schéma de Développement Communal
SDP : Schéma de Développement Pluricommunal
SDT : Schéma de Développement Territorial
SEP : Structure Écologique Principale
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
SIC : Site d'Importance Communautaire

SOL : Schéma d'Orientation Local
SSC : Schéma de Structure Communal
UPD : Unité de Production Décentralisés
ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

VII. Annexes

A. Dénomination des territoires et faciès paysagers



Ces deux ensembles sont divisés en territoires paysagers, eux-mêmes divisés parfois en faciès. Sur le territoire du Parc naturel, on recense les territoires et faciès suivants (du nord au sud) :

- **Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)**
 - **Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)**
 - **Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206)**
 - Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)
- **Ensemble des côtes lorraines (13)**
 - **Territoire de la dépression de la Semois (1301)**
 - Faciès de la Haute Semois (13012)
 - Faciès de la Moyenne Semois (13013)
 - **Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)**
 - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)
 - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)
 - **Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)**
 - Faciès de la Gaume des « tuiles canal » (13051)
 - Faciès de la Gaume de la minette (13052)
 - **Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)**

B. Axes et objectifs stratégiques du Plan de gestion du PNG

Les grandes orientations stratégiques définies dans le plan de gestion sont résumées autour de 4 grands axes de travail et d'objectifs opérationnels liés comme repris sur le tableau synthétique ci-dessous :

Axe	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1		
Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	<p>1. ACCUEILLIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITE</p> <p>2. SENSIBILISER LA POPULATION A LA BIODIVERSITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des usages socio-économiques avec des débouchés viables • Restaurer et gérer les biotopes en y ajoutant les aspects éducation et sensibilisation • Observer et gérer un suivi du milieu naturel • Sensibiliser le citoyen à la nature ordinaire • Promouvoir et coordonner les outils de gestion communaux favorables à la biodiversité • Renforcer le rôle des écoles dans la sensibilisation • Faire (re)découvrir les balades natures

1. FAIRE CONNAITRE, PROTEGER, METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES SPECIFIQUES ET LA PHYSIONOMIE TYPIQUE DES VILLAGES GAUMAIS

- Sauvegarder l'habitat traditionnel
- Inventorier et réhabiliter le petit patrimoine
- Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages
- Sensibiliser la population à la richesse de son environnement immédiat

2. RECOMPOSER L'HOMOGENEITE DE L'HABITAT GAUMAIS EN INTEGRANT LE NOUVEAU DANS L'ANCIEN

- Analyser l'évolution passée, actuelle et à venir de l'urbanisme en Gaume
- Rédiger des outils d'urbanisme et d'architecture spécifique au territoire
- Diffuser des conseils pour une bonne intégration du nouveau dans l'ancien

3. FAVORISER UN AMENAGEMENT ET UN URBANISME DURABLES

- Promouvoir une réflexion et une coordination supra-communale en aménagement du territoire et politique du logement
- Intégrer le secteur privé dans la valorisation du territoire
- Réfléchir à la mise en place d'un urbanisme durable

4. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

- Développer les parcours de mobilité douce
- Valoriser la ligne ferroviaire Florenville-Virton-Luxembourg
- Promouvoir le covoiturage sur le territoire
- Inventer encore des initiatives en matière de services publics et de proximité

5. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

- Inciter au développement des énergies renouvelables
- Approfondir le cadastre sur la consommation et la production d'énergie renouvelable
- Organiser des formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Intégrer dans les nouvelles constructions la composante énergétique
- Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement

<p>Activités économiques locales :</p> <p>1. PROMOUVOIR L'ECONOMIE LOCALE EN LIEN AVEC LES ORGANISMES SPECIALISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la réimplantation des services et commerces dans les villages • Faire connaître le savoir-faire local • Soutenir la création d'entreprises
<p>Activités économiques locales :</p> <p>2. EXPLOITER DANS UNE VISION DURABLE LES RESSOURCES LOCALES (BOIS, PIERRE, EAUX, ETC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'écoconstruction et les matériaux locaux dans les équipements • Promouvoir les produits de nos forêts et aider la filière bois • Développer des synergies entre les communes par rapport aux eaux gaumaises
<p>Agriculture :</p> <p>3. DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les productions agricoles, créer des filières complètes de l'amont à l'aval • Diversifier les productions agricoles, rechercher de nouvelles filières agricoles et maraichères • Créer et promouvoir un label « Origine Gaume »
<p>Agriculture :</p> <p>4. EDUQUER LES CITOYENS AU MONDE AGRICOLE GAUMAIS, AMELIORER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CITOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants des villages aux réalités de vie des agriculteurs • Améliorer les possibilités d'aide bénévole aux fermiers • Améliorer l'image de l'agriculture • Faire du Parc Naturel un porteur de parole des agriculteurs
<p>Agriculture :</p> <p>5. FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail des femmes dans les fermes gaumaises • Mutualiser les moyens de production et d'organisation du travail en agriculture • Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à la terre
<p>Tourisme :</p> <p>6. UTILISER LA GASTRONOMIE LOCALE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la promotion de nos produits phares • Rassembler un maximum de produits de terroir • Promouvoir les produits du Parc Naturel à Bruxelles • Organiser des manifestations
<p>Tourisme :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée

<p>7. DEVELOPPER LE TOURISME NATURE ET CULTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques • Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins • Valoriser le patrimoine matériel et immatériel • Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique
<p>Vie associative et culturelle :</p> <p>8. FAIRE CONNAITRE ET COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE GAUMAISE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la large offre culturelle gaumaise, par le biais de divers canaux internes et externes • Mieux connaître le patrimoine immatériel de la Gaume (coutume, folklore) pour le transmettre aux jeunes • Coordonner et développer le réseau des activités culturelles du territoire

4

**Partenariats
et
coopération**

1. COORDONNER LES ACTIONS, ÉCHANGER LES INFORMATIONS, METTRE EN RÉSEAU
2. COLLABORER AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS
3. COLLABORER EN TRANSFRONTALIER AVEC LES ZONES LIMITOPHES OU SIMILAIRES

VIII. Bibliographie

- ANSELME Michel, *Lorraine belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, 259 p.
- BERGANS Joseph, *et al.*, *Caractéristiques principales de l'agriculture en région jurassique*, Le Pays Gaumais, 1988.
- BERGUET Jean-Claude, *et al.*, *Chemin de traverse Sivry-Lenclos-Étalle*, Le Gletton, n°328-329, 2003
- BODEUX Jean-Luc, *Plaidoyer pour la haie*, Le Gletton, n°98, 1983, 20 p.
- Commune de Tintigny, *Histoire de Bellefontaine*. Disponible sur : <http://www.tintigny.be/histoire/villages/Bellefontaine/bellefontaine.htm>.
- DER-SPIGVA, *Baromètre de l'économie agricole 2012*, 2013, 22 p.
- FELTZ Claude et INCOURT Anne-Françoise, *Itinéraire de la sidérurgie du XVI^e au XVII^e siècle en Sud-Ardenne et Gaume*, Société Royale Belge de Géographie, 1995, 56 p.
- Filière de la viande bovine wallonne, *La race Blanc-Bleu-Belge*. Disponible sur : <http://www.fvbw.be/la-race-blanc-bleu-belge>.
- FOUSS Edmond P., *La Gaume : quelques aspects de la terre et de hommes*, Duculot, 1979.
- GUY Michel, *Pages d'histoire, l'agriculture au fil du temps*, s.d.
- Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du 20^{ème} siècle*, 9 p.
- MENON Patrick, *La Gaume au fil de l'eau*, Éditions Éole, 1997, 197 p.
- MERGEAI Jean, *Luxembourg belge*, Paul Legrain, Bruxelles, 1973, 166 p.
- Région Wallonne, *Le patrimoine monumental de la Belgique, Tome 2, Province du Luxembourg, Arrondissement de Virton*, Éditions Mardaga, 1995, 540 p.
- SIEBERTZ Jean, CHAIDON Monique, *Le Sud-Luxembourg (I)*, Courrier hebdomadaire du CRISP 29/1975 (n°695), p 1-32.
- Syndicat d'initiative de Florenville, *Chameleux*. Disponible sur : <http://www.florenville.org/chameleux.html>.
- VERHULST Louis, *La Lorraine belge*, Bruxelles, 1913, 218 p.